

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 février 2021

#### Délibération 2021-05

**OBJET : Autorisation signature - Conventions avec les éco-organismes agréés pour la gestion de la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)**

Le 18 février 2021 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Khéra BADAOUJ, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

#### Membres en Visio conférence :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, délégués de la Commission Syndicale

Bernard ALENDA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

#### Procurations :

Caroline JOUSSEMET déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Jean-Pierre DERMIT délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 38

Désignés : ..... 27

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 38 voix)

Présents : ..... 11

Visio : : ..... 8

Votants : ..... 25

Procuration ..... 3

Date de la convocation :

12 février 2021

François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale donne procuration à Eric MELE délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

**Membres excusés :**

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, déléguée de la Commission Syndicale ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAQUI est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et des lampes usagées sur les déchèteries d'UNIVALOM, vous avez autorisé la signature de conventions avec l'éco-organisme OCAD3E, initialement en 2007, puis pour leurs renouvellements, les 13 mars et 29 septembre 2013 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020.

OCAD3E a vu son agrément renouvelé pour un an le 23 décembre 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance, pour gérer la filière de la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers et pour la collecte des lampes usagées.

En accord avec les associations qui représentent les Collectivités et le Ministère de l'écologie, l'éco-organisme OCAD3E sollicite la signature de nouvelles conventions dont la durée de six ans coïncide avec celle du cahier des charges annexé à l'arrêté du 2 décembre 2014 et qui s'impose à OCAD3E pour la nouvelle période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Toutefois, la durée de l'agrément d'OCAD3E n'est, à titre exceptionnel, que d'un an. C'est pourquoi les conventions prévoient que, par dérogation, elles prendront fin avant la fin de la durée de six ans pour laquelle elles sont conclues, si l'agrément d'OCAD3E vient à échéance avant.

Le Syndicat conclut donc avec OCAD3E et ECOSYSTEM des conventions d'une durée de six ans qui prendront fin avant leurs termes à l'échéance de l'agrément d'OCAD3E, soit le 31 décembre 2021, sauf prorogation par les Pouvoirs publics de celles-ci d'ici là.

Les conventions avec OCAD3E ont pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E (coordinateur de la filière) et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE, via ECOSYSTEM pour les lampes usagées et via l'éco-organisme désigné par OCAD3E pour les DEEE hors lampes usagées.

La convention avec ECOSYSTEM a ainsi pour objet de déterminer les modalités techniques et les conditions de collecte uniquement pour les lampes usagées.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour les DEEE (hors lampes usagées), ci annexée, proposée par OCAD3E et les éventuels avenants y afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour les DEEE concernant les lampes usagées, ci annexée, proposée par OCAD3E et les éventuels avenants y afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour les DEEE concernant les lampes usagées, ci annexée, proposée par ECOSYSTEM et les éventuels avenants y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONET



The stamp is circular with a blue border. The text 'Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers' is written around the inner edge. In the center, the word 'UNIVALOM' is printed in a bold, sans-serif font. A small star is located at the bottom center of the circle.